

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

politique de la santé Question écrite n° 34644

#### Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la mise en oeuvre du plan cancer. Dans son rapport, la Cour des comptes préconise d'inciter les professionnels de santé à prescrire des dépistages de façon beaucoup plus systématique. Aussi souhaite-t-il connaître les mesures que le Gouvernement envisage de prendre, afin de favoriser la prévention et le dépistage des cancers.

### Texte de la réponse

Dans son rapport public thématique du 9 avril 2008 consacré à « la mise en oeuvre du plan cancer », la Cour des comptes formule des conclusions sur le bilan de ce plan. Les principales conclusions de la Cour ont été prises en compte par l'État. En ce qui concerne l'incitation des professionnels de santé à prescrire les dépistages de façon plus systématique, la structure de gestion, c'est-à-dire la structure qui gère le dépistage au niveau local, doit concentrer une partie de ses actions de communication en direction des médecins, médecin traitant généraliste et médecins spécialistes concernés par le dépistage, les informant des modalités de déroulement des campagnes, afin qu'ils puissent à leur tour informer leur patient de l'importance du dépistage des cancers. Elle incite les médecins traitants et les autres professionnels de santé (ou les médecins spécialisés concernés par le dépistage) à proposer l'examen de dépistage, lors d'une consultation, à leurs patients de la population cible. Le médecin traitant est l'interlocuteur privilégié des personnes, tant pour l'incitation au dépistage que pour la remise des résultats et le suivi des personnes. La structure de gestion collabore avec l'ensemble des professionnels concernés par le dépistage (personnels médicaux et paramédicaux). Au niveau national, l'assurance maladie a mis en place des visites des délégués de l'assurance maladie dont le rôle consiste, à favoriser la communication entre la caisse primaire et chaque professionnel de santé et en particulier à favoriser la participation des professionnels au dépistage.

#### Données clés

Auteur : M. Jacques Remiller

Circonscription: Isère (8e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 34644

Rubrique: Santé

Ministère interrogé: Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 4 novembre 2008, page 9494 **Réponse publiée le :** 27 janvier 2009, page 885